|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante-cinquième sessionGenève, 28 et 29 octobre 2019 | TC/55/7 Add.Original : anglaisDate : 8 octobre 2019 |

Additif au document sur les techniques moléculaires

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

 Le présent additif a pour objet de rendre compte des faits nouveaux concernant la coopération entre les organisations internationales dans le domaine de l’utilisation des techniques moléculaires, survenus à la quarante-huitième session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA).

 À sa quarante-huitième session tenue à Montevideo (Uruguay) du 16 au 20 septembre 2019, le TWA a examiné les éléments ci-après qui avaient été établis en concertation avec l’OCDE et qui concernaient l’inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, comme indiqué au paragraphe 81 du document TWP/3/7 *“Molecular techniques”* (voir les paragraphes 57 à 61 du document TWA/48/9 *“Report”*) :

|  |
| --- |
| Pays ou organisation intergouvernementale utilisant des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires |
| Source [nom de l’administration] et coordonnées [adresse électronique] |
| Type de technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires |
| Plantes pour lesquelles la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est utilisée[noms botaniques et codes UPOV à indiquer] |
| Objet de l’utilisation de la technique moléculaire [modèle de l’UPOV “Marqueurs moléculaires propres aux caractères”, modèle de l’UPOV “Combinaison de distances phénotypiques et moléculaires pour gérer des collections de variétés”, pureté, identité, vérification d’hybridité] |
| La technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires a-t-elle été utilisée dans le cadre de la certification des semences au cours des deux dernières années? [certification nationale, certification de l’OCDE] [pertinent pour les systèmes des semences de l’OCDE] |
| Au cours des deux dernières années, combien de fois l’administration a-t-elle utilisé la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires? |
| La technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est prévue par [les principes directeurs d’examen de l’UPOV, les documents TGP de l’UPOV, d’autres documents (veuillez préciser)] |
| La technique moléculaire est-elle validée? [Si oui, veuillez indiquer une organisation ou une administration particulière][pertinent pour les systèmes des semences de l’OCDE] |

 Le TWA a approuvé les éléments relatifs à l’inventaire et il est convenu que le sens du terme “validation” devait être précisé dans la dernière question. Il a reconnu que la question pouvait prêter à confusion et qu’il fallait peut-être la supprimer du questionnaire.

 Le TWA est convenu que la question “Au cours des deux dernières années, combien de fois l’administration a-t-elle utilisé la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires?” devait être précisée pour indiquer si la valeur fournie désignait une utilisation habituelle ou exceptionnelle de la technique (par exemple, le tri des collections de variétés).

 Le TWA est convenu de proposer une question additionnelle pour déterminer si les personnes ayant répondu au questionnaire avaient créé des bases de données avec les informations tirées des marqueurs moléculaires utilisés.

 Le TWA est convenu que l’enquête devait être menée en coordination avec l’OCDE afin d’éviter la répétition des travaux, notamment lorsque des personnes interrogées recevraient également le questionnaire de l’UPOV.

[Fin du document]